

- **Obligation d'assurance** : de nombreuses obligations d'assurance sont imposées à l'architecte comme la garantie décennale.

- **Devoir de conseil** : l'architecte est tenu à un devoir de conseil qui s'exerce tout au long des missions qui lui sont confiées.

- **Garantie financière** : sa capacité à concevoir le bâtiment, mettre les devis en concurrence, choisir les bons prestataires et gérer le planning et le projet de A à Z vous assure un chantier plus serein et peut vous permettre de réaliser des économies.

Pour contacter le Conseil de l'Ordre des architectes de votre région : www.architectes.org

CROA ALSACE

5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 22 55 85
croa.alsace@orange.fr

CROA AQUITAINE

308 avenue Thiers
33100 BORDEAUX
Tél : 05 56 48 05 30
ordre@le308.com

CROA AUVERGNE

7 rue Colbert
63000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 93 17 84
ordre@archi-auvergne.org

CROA BOURGOGNE

7 bd Winston Churchill
21000 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 90 03
ordre.architectes.bourgogne@wanadoo.fr

CROA BRETAGNE

1 rue Marie Alizon - BP 70248
35102 RENNES Cedex 3
Tél : 02 99 79 12 00
contact@ordresearchitectesbretagne.org

CROA CENTRE

44/46 quai Saint Laurent
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 54 09 99
ordre.archi-centre@wanadoo.fr

CROA CHAMPAGNE ARDENNE

68 rue Léon Bourgeois
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 68 45 71
croa.champagne-ardenne@wanadoo.fr

CROA CORSE

1 rue Major Lambroschini - BP 120
20177 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 21 19 43
croa-corse@wanadoo.fr

CROA FRANCHE COMTÉ

1 rue des Martelots - BP 445
25019 BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 81 47 38
croa.franche-comte@wanadoo.fr

CROA ILE DE FRANCE

Les Récollets - 148 rue du Fg St Martin
75010 PARIS
Tél : 01 53 26 10 60
contact@architectes-idf.org

CROA LANGUEDOC ROUSSILLON

Place Paul Bec - Les échelles de la ville
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 22 47 13
administrationr@architectes.org

CROA LIMOUSIN

75 bd Gambetta
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 33 22 56
croa.limousin@wanadoo.fr

CROA LORRAINE

24 rue du Haut Bourgeois
54000 NANCY
Tél : 03 83 35 08 57
ordre.architectes@architectes-ra.org

CROA MIDI PYRÉNÉES

45 rue Jacques Gamelin
31100 TOULOUSE
Tél : 05 34 31 26 66
croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

CROA NORD PAS DE CALAIS

place François Mitterrand
59777 EURAILLIE
Tél : 03 20 14 61 15
croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

CROA BASSE NORMANDIE

36 rue Arçise de Caumont - BP 90261
14013 CAEN CEDEX 1
Tél : 02 31 85 37 29
croa.basse-normandie@wanadoo.fr

CROA HAUTE NORMANDIE

111 bd de l'Yser
76000 ROUEN
Tél : 02 35 71 46 88
info@croahn.fr

CROA PAYS DE LA LOIRE

17 rue La Noue Bras de Fer
44200 NANTES
Tél : 02 28 20 04 00
croapl@croapl.org

CROA PICARDIE

15 rue Marc Sangnier
80000 AMIENS
Tél : 03 22 92 06 83
croa.picardie@wanadoo.fr

CROA POITOU CHARENTES

1 rue de la Tranchée
86000 POITIERS
Tél : 05 49 41 46 71
croa.poitou-charentes@wanadoo.fr

CROA PACA

12 bd Théodore Thurner
13006 MARSEILLE
Tél : 04 96 12 24 00
ordredesarchitectes@croapaca.fr

CROA RHÔNE ALPES

7 rue Duhamel
69002 LYON
Tél : 04 78 29 09 26
ordre.architectes@architectes-ra.org

CROA GUADELOUPE

9 rue de la Liberté
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 05 90 83 02 59
croag@wanadoo.fr

CROA GUYANE

13 rue Léopold Héder - BP 30150
97323 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 28 94 76
croaguy@wanadoo.fr

CROA MARTINIQUE

21 Bd du Général François Rebul
97200 FORT DE FRANCE
Tél : 05 96 71 11 96
croam@wanadoo.fr

CROA RÉUNION

4 rue de la Victoire
97400 SAINT DENIS
Tél : 02 62 21 35 06
croareunion@wanadoo.fr



Retrouvez le programme de l'événement, la liste des agences participantes et découvrez les animations proposées par les architectes près de chez vous pour créer librement votre parcours sur www.portesouvertes.architectes.org

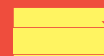


3 et 4
juin 2016

www.portesouvertes.architectes.org



Culture
Communication



ORDRE DES
ARCHITECTES

LES

TES

TEC

CHI

AR

OUVRENT

LEURS

PORTES



Être architecte, c'est quoi ?

L'architecte dessine, transforme des bâtiments et dirige leur construction. Son rôle est avant tout de vous écouter : à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, il vous aide à définir votre projet et vous accompagne pour construire, agrandir, aménager, rénover judicieusement votre habitation, pour gagner en lumière, en espace ou encore pour réduire vos dépenses énergétiques. L'architecte ne vend ni modèle ni plan-type, sa valeur ajoutée c'est le sur-mesure.

→ Le saviez-vous ?

La France compte 29 830 architectes* et 8 302 agences* d'architecture, soit 1 architecte pour plus de 2 000 citoyens (alors qu'il y a 1 architecte pour 400 habitants en Italie et 1 pour 800 en Allemagne)

* source : *archigraphie 2015* (chiffres à fin 2013)

Pourquoi faire appel à l'architecte ?

Que vous soyez un particulier, un élu local, un commerçant, un promoteur, un industriel, un agriculteur ; que vous soyez seul ou dans un groupement de copropriétaires, et quels que soient vos besoins, vos envies et votre budget, vous trouverez un ou une architecte pour vous conseiller et suivre votre projet.

Personne de dialogue, l'architecte est aussi personne de mesure qui vous propose un projet compatible avec vos moyens financiers. Une fois le programme et son coût clairement définis, il est votre intermédiaire auprès des entreprises et vous permettra de bénéficier d'une réalisation de qualité dans les meilleures conditions de prix.

→ Le saviez-vous ?

L'architecte relève d'une profession réglementée : obligatoirement inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes, il est assuré et obéit aux règles fixées par le code de déontologie des architectes. Pour vérifier que la personne avec laquelle vous collaborez est bien architecte, consultez le Tableau en ligne : www.architectes.org/annuaire

Comment et combien sont rémunérés les architectes ?

Les honoraires de l'architecte sont librement négociés entre le client et l'architecte. La rémunération de l'architecte dépend essentiellement de trois facteurs : le coût des travaux, la complexité de l'opération, l'étendue et la difficulté de la mission que vous lui confiez. Pour la maison individuelle, sa rémunération peut faire l'objet d'un forfait ou être calculée en fonction de la surface à bâtir. Pour les constructions édifiées ou modifiées par les particuliers, son intervention est obligatoire à partir d'un seuil de 150m² de surface plancher.

Consultez les contrats type sur www.architectes.org/maisons-individuelles

→ Le saviez-vous ?

Au regard de l'affichage des prix, l'architecte doit indiquer à son client les éléments suivants : mode de calcul du prix (temps passé, vacation, forfait, surface à construire...) et frais professionnels, ainsi que les principaux paramètres utilisés pour calculer le prix total de la prestation (coût de l'opération, complexité du projet, étendue de la mission...).

Si le client a recours à un prêt, le contrat d'architecte est soumis à la condition suspensive de l'obtention du prêt, quel que soit le montant, lorsqu'il a pour objet de financer une opération de travaux de construction (maison individuelle par exemple) ou des travaux sur existant (réparation, amélioration, rénovation, ou entretien).

Quelles garanties apporte l'architecte ?

- **Garantie de compétence** : le diplôme d'architecte est l'aboutissement d'études longues lui permettant d'acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise du projet architectural et à sa réalisation.
- **Garantie d'éthique** : l'architecte, au moment de son inscription au Tableau de l'Ordre, prête serment et s'engage à respecter le Code des devoirs professionnels qui définit ses missions et ses obligations professionnelles.
- **Garantie contractuelle** : les missions que vous confiez à l'architecte font l'objet d'un contrat écrit, indiquant clairement les obligations mutuelles de chacun. N'hésitez pas à consulter les contrats types en ligne sur www.architectes.org, qu'il s'agisse de construction neuve, de réhabilitation ou d'extension.